

## Voirie - Programme complémentaire 1992 de travaux d'investissement confiés à l'entreprise

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans sa délibération du 13 avril 1992, le Conseil Municipal a approuvé le programme 1992 de travaux de voirie confiés à l'entreprise pour un montant de 4 800 000 F. A ce jour, ce programme est complètement engagé.

En cours d'année, une étude de circulation sur le quartier des rues Ampère, de la Bergère, Jacquard, de la Pelouse, du Puits, des Sapins et de Trépillot, ayant pour objectif d'améliorer notamment la sécurité au droit de l'Ecole des Sapins, a conclu sur des modifications de sens de circulation et sur l'aménagement de plusieurs carrefours.

Le premier d'entre eux à traiter est celui entre les rues Ampère, Trépillot et Jacquard. Un projet de rond-point a été étudié, il est estimé à 500 000 F. Son financement peut être assuré par un transfert de crédits non engagés sur le programme cofinancé de voirie nationale. En effet les sommes budgétisées pour cette opération cofinancée ne seront pas toutes utilisées d'ici la fin de l'année.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable sur ce projet et sur son financement.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le projet d'aménagement d'un rond-point au carrefour des rues Ampère, Jacquard et Trépillot

- à autoriser le transfert de crédit de 500 000 F à l'imputation 910/130/90014/30300 sur l'imputation 901/10/233/00508/30300

- à autoriser M. le Député-Maire à lancer la consultation et à signer les marchés et les factures à intervenir, à signer également le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.